



Compte Rendu de l'Assemblée générale du 25 mars 2025

PRESENT(E)S et REPRESENTES

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DE BLOCK
- M. Pierre TISSERAND
- M. Alain DUTHOIT
- M. Claude ROUZE
- Mme Josie DE BLOCK
- Mme Monique WASSELIN
- ACTR Abbeville 6 présents et représentés
- ACTR Aisne 5 présents et représentés
- ACTR Lille Flandre 3 présents
- ACTR Artois 4 représentées

EXCUSE(E)S ou REPRESENTES

- ACTR Artois

M. Damelin court, Président, précise, après avoir remercié les membres présents, le caractère exceptionnel de la tenue de cette Assemblée générale dans cette salle mise à disposition par le restaurant La Table au regard de l'indisponibilité de locaux au sein de la Carsat, indisponibilité liée à la tenue de nombreuses réunions les mardis et à la transformation de salles en locaux de formation avec équipements bureautiques. Il conviendra pour les prochaines réunions de les fixer un vendredi, disponibilité plus grande de salles en lien avec le télétravail et le choix de cette journée de RTT.

Il présente les excuses de Mme Schnemann, absente pour des raisons de santé mais des procurations ont été délivrées.

M Foutry est également excusé mais a communiqué des éléments relatifs au site internet de la Fédération.

Il invite la secrétaire à faire le point sur le quorum. Elle précise que s'il correspond à 50 % de membres présents ou représentés pour l'Assemblée générale il nécessite 2/3 de membres présents ou représentés pour permettre l'adoption des modifications statutaires. Aucun point de l'ordre du jour ne relève de cette disposition.

L'Assemblée générale compte 46 membres, actualisation établie courant mars avec les associations. 25 membres sont présents ou représentés soit 54 %.

Le quorum étant atteint, la séance peut se dérouler.

La secrétaire rappelle l'ordre du jour :

- Contexte de l'Assemblée générale et actualisation du rapport moral
- Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2024
- Retour sur le rendez-vous avec M Bardoux, Directeur général de la Carsat
- Présentation des comptes et bilan 2024 par le Trésorier
- Cotisation 2025
- Vie des Associations et site internet
- Questions diverses.

Contexte de l'Assemblée générale et actualisation du rapport moral

Au regard des différentes questions et interrogations formulées par des associations présentes ou non ou représentées ou non par leur président lors des dernières réunions, le bureau de la Fédération a tenu dans un souci de transparence, d'écoute et de partage d'informations à rappeler des éléments de contexte.

→ *Sur la périodicité des réunions*

Conformément aux statuts de la fédération, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an (article 8) et l'assemblée générale au moins une fois par an (article 12). Ces périodicités ont été toujours respectées.

→ *Sur l'administration du conseil d'administration*

Si la stricte application des statuts prévoit, pour les associations, leur représentation par leur Président, éventuellement suppléé par un membre du bureau mandaté à cet effet (article 7), l'usage et la tradition depuis plus de 20 ans, au nom de la participation aux échanges est de laisser à chaque association l'initiative de leur représentation.

Le nombre de participants par association varie entre 2 et 5.

→ *Sur l'apport de la fédération*

Conformément à l'article 3 des statuts, la Fédération

- * conseille et apporte un soutien technique, juridique, comptable et informatique, adaptés au fonctionnement des associations,

- * consolide les comptabilités des associations,

- * participe à la politique de communication des associations (flyers et site internet).

→ *Sur les comptes de la fédération*

Les recettes sont essentiellement composées des contributions des associations, actuellement 2 euros par an et adhérent, montant inchangé depuis 4 ans. La diminution du nombre d'adhérents limite drastiquement les finances. Parallèlement les cotisations demandées par les associations ont quasiment toutes augmenté.

L'examen des comptes 2023 au cours du conseil d'administration du 17 mai 2024, montre que le poids du fonctionnement des instances représente 93 % des dépenses d'exploitation, que le déficit s'établit à 831,81 euros et les réserves à 7.798,86 euros, impact à hauteur de 2.538 euros du coût du fonctionnement de Senioreva. L'arrêt de la participation à Senioreva va permettre de ne plus impacter défavorablement le niveau des réserves.

→ *Sur la maîtrise des résultats*

Plusieurs pistes ont été débattues lors du conseil d'administration du 17 mai 2024 :

- * regrouper les deux réunions annuelles,

- * limiter la prise en charge à 1 repas au niveau des conseils d'administration,

- * prévoir une participation partielle de la fédération aux repas,

- * mettre en balance le remboursement des indemnités kilométriques et la déduction fiscale,

- * relever à 3 euros la cotisation à la fédération.

Cette option privilégiée par la majorité des membres présents devait être examinée par les bureaux des différentes associations.

A noter que la stricte application de l'article 11 des statuts confie au conseil d'administration la compétence pour fixer le montant de la cotisation.

Lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2024, les différentes pistes ont été rappelées.

Concernant la majoration d'un euro de la cotisation, Lille et l'Aisne ont confirmé leur accord, l'Artois a donné un accord de principe sous réserves de la confirmation par ses instances.

L'Actr d'Abbeville a fait état par mail en mai de son opposition, mais absente à la réunion du 5 décembre n'a pu exprimer sa position.

M Damelincourt a souhaité que l'association puisse s'exprimer dans le cadre d'une prochaine AG fixée en mars pour aboutir à un positionnement global et fixer, conformément à l'usage, le montant de la cotisation.

Le Président précise que ce rappel du contexte traduit la volonté d'écoute de la Fédération à l'égard des Associations.

Depuis la réunion du 5 décembre, l'AG d'Abbeville s'est déroulée le 25 février, en présence notamment d'un élu local et du Président de la fédération des ACTR.

L'AG de Lens se déroulera le 5 avril prochain.

En dépit de ses problèmes de santé et faute de volontaires, Mme Schnemann va se représenter pour la fonction de Présidente mais en souhaitant être soutenue.

Rencontre du 30 janvier 2025 avec M Bardoux, Directeur de la Carsat

M De Block participait également présent à cette rencontre en tant que Vice-Président de la Fédération des ACTR et en tant que Président de l'union nationale des retraités des organismes sociaux.

M Damelincourt a présenté l'historique de la Fédération des ACTR (origine, création, buts recherchés), la composition de son conseil d'administration et les actions proposées par les associations.

Rappel des liens avec la Carsat :

- hébergement du siège social,
- tenue des conseils d'administration et assemblées générales,
- logistique, imprimerie,
- contrôle des comptes par l'Agent Comptable,

et poste de conseiller technique tenu par les Directeurs Généraux depuis 1996.

M Bardoux a donné son accord sur les différents points, sa participation sera fonction de sa disponibilité.

Les interlocuteurs privilégiés au sein de la Carsat seront Corinne Depooter, sous assistante et Maxime Lacoste pour les aspects comptables. Madame Behal, nouvelle Agent Comptable sera informée du rôle relatif à la vérification des comptes.

M Bardoux a évoqué le déménagement à venir des locaux de la Carsat et le maintien du siège de la fédération dans les nouveaux locaux.

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale du 5 décembre 2024

Le compte-rendu a été diffusé et mis sur le site en décembre 2024 puis remis sur table.

Le Président soumet à l'approbation le compte-rendu de l'Assemblée générale et demande s'il y a des observations. Seules se prononcent les personnes ayant assisté à la réunion.

→ Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion de l'Assemblée générale du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des personnes votantes.

Présentation des comptes et bilan

Le Président donne la parole à Claude Rouze, trésorier de la Fédération.

Celui-ci présente le détail des comptes 2024 de la Fédération, le bilan et le compte d'exploitation.

Les comptes 2024 se clôturent sur un déficit de 289,05 euros contre 831,81 euros en 2023.

L'analyse du bilan fait apparaître une diminution des réserves à hauteur du déficit. Les réserves s'établissent désormais à 7 509.81, fin 2024.

L'examen du détail des dépenses et des recettes de la Fédération montre le poids du coût des instances, organisation et participation représentant 90 % des dépenses d'exploitation. Les autres dépenses concernent les frais bancaires, internet et assurances.

La suppression de la participation au Salon Senioreva permet de consolider les comptes et ce sans impact réel pour les associations. Le rayonnement du salon a fortement périclité depuis la non-participation de la Carsat puis des organismes retraites. La diminution du nombre de stands et de la superficie du salon témoignent de nombreux désengagements.

A ce stade, le rapport du censeur n'a pu être établi, changement d'agent comptable et instructions plus tardives. La nature et le nombre d'écritures ne pose pas de problèmes et le rapport du censeur devrait conduire à l'approbation des comptes 2024.

Après avoir acté l'absence de remarques et de questions complémentaires, le Président remercie le trésorier pour son investissement et soumet aux votes l'approbation des comptes 2024.

→ En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le trésorier réitère le souhait exprimé en décembre d'obtenir le bilan des associations afin d'avoir une vision globale des situations. Il va communiquer un modèle à compléter.

Parallèlement à cette demande les Associations d'Abbeville et Lille souhaitent connaître le montant de l'aide au démarrage perçue lors de leur création.

Cotisation 2025

Les différentes options ont été évoquées en amont.

Le maintien de deux réunions annuelles est privilégié, et source d'échanges propice au partage d'expériences et de pratiques. Ce point évoqué par M De Block est partagé par d'autres associations de même qu'est mis en avant la cotisation en tant que quote-part au fonctionnement.

Nonobstant la revalorisation de la cotisation à 3 euros demeurent évoquées le plafonnement du nombre de repas pris en charge et la recherche d'autres sources de financement, subventions suite ou non à appels à projets.

Les associations de Lille et Abbeville ayant procédé au règlement des cotisations pour 2025, le Président propose de mettre aux voix la majoration de la cotisation à 3 euros à effet du 1^{er} janvier 2026.

Les associations de Laon, Lens et Lille votent favorablement à cette proposition. L'Association d'Abbeville confirme son désaccord minoritaire mais prend acte de la décision en confirmant que cette position peut être enrichie d'autres mesures (nombre de repas pris en charge,...

→ Le montant de la cotisation des associations à la fédération est porté de 2 à 3 euros par adhérent à effet de janvier 2026.

Vie des Associations (tour de table)

✓ **ACTR Lille (M Dupont)**

M Dupont présente quelques données chiffrées :

1/ Effectifs : fin mars 2025 - 283 adhérents dont 26 nouveaux

Par rapport à fin mars 2024 moins 5 % soit moins 14 adhérents

Par rapport à fin 2024 moins 10 % soit moins 31 adhérents

2/ Tendence à la hausse des inscriptions aux sorties d'une journée : 1^{er} trimestre 2025 - 7 sorties, 300 adhérents, 42 de moyenne par sortie

1^{er} trimestre 2024 - 7 sorties 248 adhérents 35 de moyenne par sortie

3/ Voyages 2025 : avril escapade à Paris / Mai séjour en Poitou Charentes/ Juin Indonésie/ Juillet La Bavière / Août escapade Aisne et Oise/ Septembre croisière sur le Danube

Voyages 2026 : Avril Haute Garonne Toulouse Montauban / Mai Namibie / Juin croisière Berlin Copenhague / Septembre Les lacs Italiens et Venise

4/ Hausse de la cotisation pour le 1^{er} janvier 2026 : 28 € validé par le bureau du 7 mars 2025 et au conseil d'administration du 18 mars 2025

M Dupont réitère les éléments de contexte, relations de plus en plus difficiles avec les offices de tourisme, les tours opérateurs, fournisseurs, ... et difficultés pour « recruter » des bénévoles et des adhérents.

Pas d'adhérents jeunes, ils viennent quand ils ressentent le besoin d'être davantage accompagnés, moyenne d'âge d'environ 76 ans.

Date de l'AG : 16 octobre 2025

✓ *ACTR Abbeville (M Vasseur)*

Situation globalement favorable notamment pour les sorties d'une journée, « remplissage » des cars depuis la réintégration d'un ramassage à Friville Escarbotin. A noter en 2024, trois annulations de sorties d'une journée.

Voyages 2025, Croatie, Andalousie ; perspectives croisière sur le Rhin, voyage en Tunisie en mars 2026 et dans les Pouilles en octobre.

Difficultés : tarifs des autocaristes et diminution du nombre d'adhérents, 171 au lieu de 206
Assainissement progressif de la situation financière.

✓ *ACTR de l'Aisne (Mme Lefevre)*

Situation financière saine, nouvelle diminution des adhérents 130 au lieu de 178, perspective de 150.

Les sorties mensuelles attirent entre 30 et 35 personnes, sont privilégiés les repas dansants, très fédérateurs.

Un seul voyage en 2025 dans les Vosges, perspective 2026, deux voyages, Forges les eaux et Dives sur Mer. Choix de rester en France.

La proposition va être faite lors de la prochaine AG de porter la cotisation de 13 à 15 euros.

Date de l'AG : 30 mai 2025

✓ *ACTR de l'Artois*

M Damelin court se fait le porte-parole de Mme Schnemann, souffrante.

Le nombre d'adhérents est d'environ 50. L'activité est réduite au regard de la non disponibilité de la salle pour cause de travaux et du fait que l'activité Qi Gong, ne se déroule plus que sur un seul des deux créneaux initiaux.

La prochaine AG du 5 avril devrait voir Mme Schnemann reconduite dans ses fonctions de Présidente, défaut de volontaire, avec un souhait d'être aidée.

A souligner comme ailleurs difficulté de trouver des bénévoles qui veulent s'investir dans des fonctions, retrait de la trésorière.

✓ *Internet*

Quoique ne pouvant être présent M Foutry a transmis un point sur la fréquentation du site internet, la secrétaire retrace quelques éléments de la période examinée, décembre 2024, mars 2025 :

- Augmentation du nombre de consultations sur la page d'Abbeville, 148 consultations, pour 301 sur celle de Lille,
- Nombres quasi identiques des consultations sur les voyages en France et à l'étranger respectivement, 63 et 67,
- Près de 84 % des consultations émanent de la France ; à titre anecdotique on peut relever les consultations émanant de l'Allemagne et de la Belgique, respectivement 51 et 16
- Temps moyen de la consultation de 2 minutes.

Ces éléments témoignent de l'intérêt du site. Sous réserves de disponibilité d'Henry Foutry des évolutions du site peuvent être demandées.

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

La date du prochain Conseil d'administration Assemblée générale a été fixée au vendredi 14 novembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H.

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LE TRESORIER

Jean Marie DAMELINCOURT

Monique WASSELIN

Claude ROUZE